

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2025

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles NOR : MENH2033191A JORF n°0025 du 29 janvier 2021 EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.



2. Épreuve d'entretien.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes où le candidat débute par une présentation (cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

Le second temps de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. **Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.**

Durée de préparation : trente minutes pour la première partie

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes.

- 1^{ère} partie : trente minutes, l'exposé de quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- 2^{ème} partie : trente-cinq minutes

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.



3. Épreuve facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie)

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.



REMARQUES GENERALES

Les jurys apprécient les efforts de langue et de communication orale des candidats, mais relèvent parfois un niveau de langue inapproprié, pénalisant pour ce concours et la fonction envisagée. Il convient également d'éviter les familiarités.

La plupart des candidats a bien identifié les attendus des épreuves et a été capable d'analyser les documents avec pertinence en apportant des connaissances complémentaires. D'autres candidats sont restés au niveau de la paraphrase.

Différentes difficultés ont été identifiées :

- ✚ Un manque de connaissances didactiques (enjeux notionnels et obstacles à l'apprentissage) et, en conséquence, un formalisme des propositions, plaquées artificiellement ou restant très générales, peu nourries.
- ✚ Des conceptions erronées des enseignements avec une représentation de la classe uniquement fondée sur des souvenirs d'élèves et donc une idée très approximative des attentes.

Epreuve de leçon

Remarques générales

Le jury recommande vivement aux candidats de s'appuyer sur les ressources institutionnelles, notamment les documents publiés sur Eduscol, les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2, ainsi que les programmes en vigueur.

Une lecture attentive et régulière de ces textes de référence permettrait une meilleure compréhension des attendus de l'école primaire, ainsi qu'une identification plus précise des enjeux propres à chaque niveau et à chaque cycle. Ces ressources constituent un socle indispensable pour construire des propositions pédagogiques cohérentes, adaptées et conformes aux exigences du concours.

Conseils aux futurs candidats - Exposé

Capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision

- Il est attendu des candidats un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) doit être anticipée et ne peut s'improviser.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury apprécie l'annonce d'un plan.
- Les exposés sont souvent trop courts (de 3 à 8 minutes) pour une durée proposée de 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, si un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé, le jury déconseille cependant au candidat de ne pas utiliser la totalité du temps, car cela se traduit souvent par une exploitation incomplète du sujet.



Aptitude à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les fondements scientifiques en lien avec le sujet

- Le candidat doit lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, le candidat doit cependant veiller à justifier les choix opérés.
- Le jury évalue la capacité du candidat à synthétiser les questionnements et les connaissances scientifiques qui permettent de maîtriser le sujet.
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend dès cette introduction que le candidat puisse en extraire les éléments pertinents et faire preuve d'analyse.

Conseils aux futurs candidats - Entretien

Qualité de la communication

- La majorité des candidats s'inscrivent dans l'échange avec le jury, mais restent focalisés sur la séance qu'ils ont proposée. Les candidats les mieux préparés sont à l'écoute et réactifs. La réussite de l'entretien est souvent liée à la capacité du candidat à se saisir des questions du jury pour réviser ou ajuster ses propositions de départ, en s'appuyant sur une bonne connaissance des processus d'apprentissage.
- Certains candidats réussissent, dès la présentation des documents, à proposer une analyse qui servira dans la suite de l'exposé. Les meilleurs candidats font référence à la différenciation et à l'évaluation.

Connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage

- La connaissance des enjeux des cycles 1, 2 et 3 est essentielle, ainsi que celle des priorités nationales.
- Les candidats peuvent prendre appui sur les résultats aux évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques pour justifier les choix opérés.
- Il est recommandé d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de groupe, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique. De même, on valorisera la référence à la différenciation pédagogique dans toute présentation de séance.

Capacité à approfondir et à élargir les aspects scientifiques du dossier et de la présentation

- Des connaissances didactiques parfois très insuffisantes ne permettent pas de construire un exposé structuré. Il est recommandé de s'appropriier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles.
- En français, il est utile d'avoir quelques références pour développer des éléments de réflexion sur les apprentissages en lecture et compréhension, écriture, acquisition du lexique et étude de la langue. Les programmes et les repères de progression sont des sources d'information indispensables.



- Le propos des candidats semble globalement plus imprécis et plus confus en mathématiques qu'en français. Les notions sont moins maîtrisées, ce qui donne des présentations souvent approximatives (notions mathématiques - calcul mental, fractions, nombres décimaux - et concepts de base - chiffre/nombre, nombres entiers, technique opératoire...).
- La place de la manipulation mathématique pour tous les cycles est inconnue de certains candidats. Les enjeux de la résolution de problème ne sont pas appréhendés, ni son enseignement.
- Le jury valorise les entretiens avec des candidats qui établissent des liens au sein de la discipline, mobilisent des références scientifiques à des chercheurs, écrits, mouvements, théories...

Capacité à approfondir et à élargir les aspects pédagogiques et didactiques du dossier et de la présentation

- Il est essentiel de réfléchir au rôle et à la place de l'enseignant lors de la séance. Ainsi, le candidat veillera à considérer avec la même attention l'activité de l'enseignant et celle de l'ensemble des élèves, comme lors de la conception d'une séance et d'une fiche de préparation.
- Le jury conseille aux candidats de caractériser les durées des différentes phases de la séance, en essayant de penser la temporalité réelle d'une classe et en prenant en compte la capacité attentionnelle des élèves.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée comme essentielle.
- La connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage est très hétérogène selon le parcours du candidat et son niveau de préparation du concours. N'ayant jamais été en observation en classe, certains candidats ont une connaissance uniquement théorique du fonctionnement d'une classe et des élèves. Ceci ne constitue pas un obstacle dès lors que le candidat se place dans une posture de réflexion et de dialogue avec le jury, et peut s'appuyer sur des références institutionnelles.
- La mise en relation avec d'autres disciplines ou le prolongement sur d'autres niveaux d'enseignement constituent des opportunités d'élargir le propos.
- De manière transversale, la connaissance des ressources pouvant favoriser le bien être à l'école et, ce faisant, la réussite des élèves, tels que le développement des compétences psychosociales permet également d'élargir le propos.



Epreuve d'entretien

Remarques générales

Le jury constate que de nombreux candidats présentent une connaissance encore insuffisante du développement de l'enfant, ce qui limite la pertinence de leurs propositions pédagogiques. Les exposés restent souvent descriptifs, avec un manque d'analyse et de mise en perspective didactique. Par ailleurs, certains candidats se sont présentés sans la fiche de présentation requise ; une fiche de substitution a dû être fournie, ce qui nuit à la qualité de la prestation attendue. Une maîtrise solide de la langue orale est indispensable : les candidats doivent veiller à l'élocution, à la clarté de leur propos et à l'adéquation du registre de langue au contexte professionnel, en évitant toute forme de familiarité. Enfin, une bonne connaissance des programmes d'enseignement, du cadre réglementaire ainsi que des ressources institutionnelles et des orientations ministérielles constitue un socle essentiel pour mener un entretien de qualité, en lien avec les enjeux actuels de l'école.

1ère partie consacrée à l'EPS

Les sujets proposés :

Les candidats doivent répondre à une question formulée par le jury selon une trame commune, qui précise le cadre d'enseignement dans lequel s'inscrit la réflexion. Cette formulation inclut systématiquement le niveau de cycle et la classe concernés, l'objectif ou l'attendu de fin de cycle issu des programmes, ainsi qu'un problème identifié, de nature didactique et/ou pédagogique, fondé sur l'observation de réponses d'élèves lors d'une situation d'apprentissage. Les réponses décrites sont le plus souvent d'ordre moteur, mais peuvent également être en lien avec le niveau de développement des élèves, leurs connaissances antérieures ou leurs attitudes face à l'apprentissage.

L'exposé du candidat :

Le jury constate que de nombreux candidats ne traitent qu'un seul versant de la question posée, en se limitant à l'approche didactique ou, à l'inverse, uniquement à l'aspect pédagogique, sans articuler les deux dimensions. Cette approche partielle révèle souvent une méconnaissance des enjeux liés à l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

En conséquence, certaines propositions manquent de progressivité et d'adaptabilité, notamment en raison d'une non-maîtrise du jeu des variables. Il est donc attendu que les candidats resituent l'APSA choisie dans le cadre scolaire, en faisant référence aux compétences visées dans les programmes, aux enjeux de formation, à une définition claire de l'activité support et aux exigences minimales de sa mise en œuvre. Si le choix de l'APSA est libre, il doit cependant rester cohérent avec le contexte d'enseignement et les attendus de fin de cycle.

Les choix pédagogiques et didactiques doivent être explicitement justifiés, en intégrant notamment les principes de différenciation. Une analyse fine des réponses possibles des élèves, en lien avec leur âge, leur développement moteur et cognitif, est également attendue.



Les candidats les plus pertinents sont ceux qui prennent le temps de comprendre le sujet avant de structurer leur propos, exploitent pleinement le temps imparti et proposent une analyse argumentée plutôt qu'une simple description des documents. À noter également que la confusion entre progression de séance et de séquence reste fréquente, de même que la difficulté à proposer des séances cohérentes et justifiées, au-delà d'une succession d'activités. Enfin, les exposés trop récités, préparés de manière rigide, nuisent à la qualité de la prestation et à la capacité du candidat à s'adapter aux échanges avec le jury.

L'entretien avec le jury :

L'entretien conduit par le jury vise à instaurer un véritable échange avec le candidat, au-delà d'une simple série de questions-réponses. Dans ce cadre, le candidat est attendu sur sa capacité d'écoute, d'attention aux formulations et aux hypothèses de réflexion proposées. Les questions du jury impliquent fréquemment une approche transversale, engageant plusieurs champs d'analyse, et appellent une réflexion systémique. Si la capacité à défendre ses choix est importante, elle ne doit jamais se substituer à une posture d'ouverture, d'analyse critique et de remise en question constructive. Les candidats les plus à l'aise sont ceux qui savent formuler des hypothèses sur les difficultés rencontrées par les élèves, qu'elles soient d'ordre moteur, cognitif ou affectif. Un exposé structuré, appuyé par un plan clair, contribue fortement à la lisibilité de l'argumentation.

Les séances les plus pertinentes intègrent des éléments essentiels tels que les objectifs, le but de la séance, les critères de réussite, les critères de réalisation ainsi que le jeu des variables didactiques.

Par ailleurs, certains candidats ont su mobiliser leur expérience sportive personnelle pour éclairer leur propos, en établissant des liens pertinents avec leur future posture professionnelle et en mettant en évidence la contribution de l'EPS à la formation du citoyen. Enfin, le jury insiste sur l'importance d'une préparation globale : les candidats doivent se montrer capables de construire des propositions pour les trois cycles, de la petite section de maternelle au CM2.

2ème partie : Mise en situation professionnelle et aptitude à se projeter dans le métier de professeur des écoles

Partie 2A : expression des motivations

Le jury attend des candidats une réponse réaliste, tenant compte des enjeux institutionnels et traduisant leur capacité à se projeter dans la posture attendue d'un fonctionnaire de l'État. Or, de nombreux exposés restent très brefs, car les candidats n'utilisent pas l'ensemble du temps imparti. Cette concision excessive nuit à la valorisation des connaissances et empêche de développer des propositions pédagogiques en lien avec les apprentissages visés.

Pour les candidats bien préparés, cette épreuve constitue une opportunité de mettre en avant leur motivation, la richesse de leur parcours et leur maîtrise des attendus du métier.

À l'inverse, elle met en lumière les lacunes, notamment en ce qui concerne la connaissance des priorités ministérielles et de leurs enjeux, encore trop souvent méconnus.



Le jury recommande aux candidats de valoriser les compétences acquises au fil de leur parcours en les mettant en relation avec celles du référentiel de compétences professionnelles, qu'il convient de connaître précisément.

Par ailleurs, certains entretiens ont permis de nourrir une réflexion sincère sur la posture professionnelle, l'éthique et la déontologie du métier d'enseignant.

Enfin, le registre de langue demeure un point d'attention majeur : des erreurs de langage fréquentes et un niveau de langue parfois familier ou insuffisamment modélisant pénalisent fortement la prestation, ces éléments étant essentiels dans la projection du candidat vers les exigences du métier.

Partie 2B : deux situations professionnelles

La dernière partie de l'entretien exige une connaissance solide des droits et devoirs du professeur des écoles, ainsi qu'une capacité à dépasser une réponse fondée uniquement sur le bon sens. Le jury attend des candidats qu'ils problématisent les situations proposées, qu'ils posent un cadre clair à leur réflexion et qu'ils structurent leur propos de manière argumentée.

Trop souvent, la place de l'élève est absente de l'analyse, alors qu'elle devrait être centrale dans l'approche professionnelle attendue.

Par ailleurs, le lien avec le référentiel de compétences du professeur des écoles est rarement mobilisé, alors qu'il constitue un appui essentiel pour articuler posture, éthique professionnelle et responsabilité éducative.

Le jury encourage donc vivement les candidats à s'approprier ce référentiel et à l'utiliser pour éclairer leur réflexion et structurer leurs réponses.

Les différentes entrées sont reprises ci-dessous :

Valeurs de la République et principe de Laïcité

Les valeurs de la République sont généralement bien identifiées par les candidats, toutefois, ceux-ci éprouvent des difficultés à citer précisément la Charte de la laïcité, ainsi qu'à en comprendre le rôle et les modalités d'application dans le cadre professionnel. Certains peinent à se positionner clairement vis-à-vis de ces textes institutionnels, à envisager les choix pédagogiques qu'ils impliquent ou à identifier les ressources et aides à mobiliser. Pour plusieurs, l'intégration des valeurs républicaines demeure superficielle, sans une véritable démarche d'incarnation et de réflexion approfondie.

De plus, lorsque l'enseignement moral et civique (EMC) est abordé, les candidats ne maîtrisent pas toujours ses finalités, ses démarches pédagogiques ni ses enjeux, ce qui limite la qualité de leur propos et leur posture professionnelle.

Connaissances sur le système éducatif et sur l'école primaire

L'organisation du système éducatif, avec ses valeurs, ses enjeux et ses objectifs, doit être bien comprise par les candidats. La préparation au concours doit les amener à inscrire leur réflexion dans une perspective globale, couvrant l'ensemble des cycles scolaires. Pourtant, les outils institutionnels mis à disposition, tels que la charte ou le référentiel, ne sont pas



toujours mobilisés de manière spontanée, et des confusions à leur sujet ont parfois été observées.

Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré :

Lors de l'entretien, l'essentiel est d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à restituer des connaissances formelles par cœur. Le référentiel métier doit être étudié et exploité en amont des épreuves, ce qui demeure insuffisamment maîtrisé par une large majorité des candidats.

Les dispositifs institutionnels sont fréquemment abordés, notamment la liaison école-collège, les réseaux REP et REP+, les connaissances du cycle 4, le dispositif « 100 % réussite » ou encore les évaluations nationales.

Les candidats les mieux préparés intègrent également dans leurs échanges, spontanément ou à la suite des questions du jury, une référence aux projets d'école, témoignant ainsi de leur bonne compréhension du contexte professionnel.

Capacité à se situer comme futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel

La majorité des candidats se positionne clairement comme futurs agents du service public d'éducation. Si certains témoignent d'un engagement et d'une motivation appréciables, d'autres présentent des propositions parfois peu réalistes.

Ce point constitue un aspect incontournable de l'échange avec le jury et peut s'avérer rédhibitoire lorsque la crédibilité du candidat est mise en question.

Capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative :

Les connaissances des candidats sur ce sujet sont inégales.

Si de nombreux candidats abordent la notion d'équipe et de collaboration avec le directeur, il est nécessaire de renforcer ces connaissances afin d'élargir la réflexion au-delà du seul cadre immédiat de l'école.

Certains candidats montrent une bonne compréhension de leur place au sein de l'équipe pédagogique et de la complémentarité avec les parents, intégrant ainsi la notion essentielle de coéducation.

Capacité à prendre en compte les besoins particuliers des élèves en fonction des cycles :

Une solide connaissance des modalités de différenciation pédagogique, adaptées aux besoins éducatifs spécifiques des élèves, constitue le fondement d'une pratique professionnelle capable de répondre efficacement à la diversité des apprenants.

Capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier :

Tous les candidats ne disposent pas toujours du recul nécessaire pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier, ce qui peut s'expliquer par un manque



d'expérience sur le terrain. Pour ceux qui ont déjà enseigné dans un contexte spécifique, il est essentiel de montrer au jury qu'ils sont conscients que ce contexte peut varier selon l'école ou le public d'élèves. La polyvalence du métier, souvent évoquée dans la présentation du candidat, constitue fréquemment un facteur déterminant dans leur choix professionnel.



Epreuve optionnelle de langues vivantes étrangères

Capacité à communiquer :

De manière générale, peu de candidats ont utilisé l'intégralité des 10 minutes allouées pour leur exposé.

La majorité a atteint un niveau B2, s'exprimant spontanément et sans lecture de notes, avec un niveau de langue correct, souvent très satisfaisant, voire excellent dans la langue cible. Toutefois, certains candidats ne disposaient pas du niveau de maîtrise requis, ce qui a rendu difficile à la fois leur présentation et les échanges avec le jury.

À l'inverse, une excellente maîtrise de la langue conduit parfois certains candidats à parler très rapidement, puis à remplir le temps restant par des propos trop généraux. Ceux dont la maîtrise est moins assurée prennent davantage le temps de structurer leur propos et proposent des pistes pédagogiques plus construites.

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

Certains candidats ne disposaient pas même de connaissances succinctes en didactique, en pédagogie ou en démarches d'apprentissage spécifiques aux langues vivantes étrangères, comme « l'approche actionnelle », souvent méconnue, ainsi que les descripteurs du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

La majorité des candidats s'appuie sur les documents pour construire une séquence. Lorsque la séance est développée, le discours suit souvent les étapes présentées dans le document, se limitant à une paraphrase, notamment lorsqu'il s'agit d'une page de manuel ou d'un descriptif d'activité.

Par ailleurs, les dispositifs pédagogiques proposés restent fréquemment très généraux, sans préciser l'organisation de la classe ni les différentes phases de la séance. Le lien entre les instructions officielles et les supports pratiques n'est pas systématiquement établi, et le rythme d'apprentissage des élèves est parfois mal appréhendé. Quelques rares candidats présentent des propositions très théoriques, peu opérationnelles.

Cependant, de très bonnes prestations ont démontré la capacité de certains candidats à intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'enseignement des langues vivantes, en évoquant notamment des dispositifs tels que l'EMILE ou eTwining. L'éveil à la diversité linguistique ainsi que la démarche actionnelle restent souvent méconnus, et peu de candidats proposent une tâche finale dans leur séance.

Conseils aux futurs candidats :

Le projet de devenir professeur des écoles doit être construit avec méthode et rigueur. Il est primordial, en premier lieu, de bien connaître l'épreuve et ses attendus, et de s'engager dans une préparation sérieuse et régulière afin de maximiser ses chances de réussite. Maîtriser la langue cible ne suffit pas : il est essentiel d'inscrire sa réflexion dans le cadre des



programmes et de manifester une ouverture culturelle en lien avec l'enseignement des langues vivantes en général, et de la langue cible en particulier.

La lecture préalable du rapport du jury constitue une base solide pour comprendre les attentes des épreuves. La première étape de professionnalisation des futurs professeurs des écoles repose sur cette préparation au concours, qui permet de se projeter dans le métier ainsi que dans l'éthique professionnelle qui le caractérise. L'acculturation au métier doit s'effectuer tout au long de la préparation, bien avant le passage des épreuves.

